



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2020-029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir examiné le compte administratif 2019 de la Commune,
- constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **274 069.54 €**,

- statuant sur l'affectation de ce résultat de fonctionnement,

à l'unanimité DECIDE de l'affecter comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – Ex. 2019	
<u>Résultat de fonctionnement</u> :	
- résultat de l'exercice	105 121.59 €
- résultats de clôture de l'exercice précédent	375 813.97 €
- affectation de l'exercice précédent	206 866.02 €
RESULTAT A AFFECTER	274 069.54 €
<u>Résultat d'investissement</u> :	
- résultat de l'exercice	- 643 175.72 €
- résultat de clôture de l'exercice précédent	303 109.45 €
- résultat de clôture	- 340 066.27 €
<u>Restes à Réaliser d'investissement</u> :	
D – besoin de financement	643 386.53 €
R – excédent de financement	786 157.10 €
Excédent de financement	142 770.57 €
<u>Affectation du résultat</u> :	
- Affectation en réserves en investissement (R-1068)	197 295.70 €
- Report en fonctionnement (R-002)	76 773.84 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire : Hugues MARTIN